

Sept-Îles, le 28 août 2009

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0073003

N/doc : 400630266

Objet : Exploitation de la sablière 12L06-001

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 12 octobre 2004 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Modification de l'aire et de la période d'exploitation de la sablière 12L06-001 (ancienne 12L-021) située dans le canton de Courtemanche, à l'intérieur des limites de la municipalité régionale de comté de la Minganie. L'exploitation est prévue jusqu'au 31 mars 2014. La superficie de l'aire d'exploitation est d'environ 328 980 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées U.T.M. (nad 83) suivantes :

- a) zone 20, 484 878 m.E., 5 575 952 m.N.;
- b) zone 20, 484 897 m.E., 5 575 871 m.N.;
- c) zone 20, 484 411 m.E., 5 575 640 m.N.;
- d) zone 20, 484 016 m.E., 5 576 063 m.N.;
- e) zone 20, 484 306 m.E., 5 576 366 m.N.

MODIFICATION

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0073003

À la suite de votre demande datée du 12 mai 2009, reçue le 14 mai 2009 et dûment complétée le 15 juin 2009, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Modification de la superficie, soit de 325 177 mètres carrés, délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM (nad 83) suivantes :

- a) zone 20, 484 878 m.E., 5 575 952 m.N.;
- b) zone 20, 484 897 m.E., 5 575 871 m.N.;
- c) zone 20, 484 411 m.E., 5 575 640 m.N.;
- d) zone 20, 484 227 m.E., 5 575 836 m.N.;
- e) zone 20, 484 217 m.E., 5 575 869 m.N.;
- f) zone 20, 484 201 m.E., 5 575 864 m.N.;
- g) zone 20, 484 083 m.E., 5 575 991 m.N.;
- h) zone 20, 484 051 m.E., 5 576 099 m.N.;
- i) zone 20, 484 306 m.E., 5 576 366 m.N.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 12 mai 2009 et signée par Claude Langevin, ing., concernant une demande de modification pour l'exploitation d'une carrière, 1 page et 1 annexe dont :
 - plan de localisation de l'aire d'exploitation approuvé par Claude Langevin le 12 mai 2009.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



AG/SB/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord